

COMPTE-RENDU

Réunion de comité technique du projet de territoire Boutonne

Jeudi 18 juin 2020– 14h00 – St Julien de l'Escap

Etaient présents :

Nom	Structure	Nom	Structure
Manuella BROUSSEY	AEAG	Romain DUPIN	Coop de l'Eau 79
Lysiane CHUPIN	APIEEE	Pascal BITEAU	CORAB
Aline RENAUDIN	APIEEE	Laurence VALEMBOIS	DDTM17
Stéphane GIRAUDEAU	ASA Boutonne	Jennifer BAZUS	DDTM17
Philippe CACLIN	CC Mellois en Poitou	Jean Louis DEMARCQ	Poitou-Charentes Nature
Valentin POMMIER	Chambre d'agriculture 17	Anne REBOUX	RBX Créations
Jean Luc AUDE	Chambre d'agriculture 79	Frédéric EMARD	SYMBO
Marie Claude GAUTHIER	Chambre d'agriculture 79	Thierry GIRAUD	SYMBO
Helene ROUX	Chambre d'agriculture 79	Nathalie DESWARTVAEGHER	SYMBO
Hubert RINALDI	Chanvre Mellois	Florent STAUDT	SYMBO
Elodie LIBAUD	Conseil départemental 17	Pascal VOIX	SYMBO
Stéphanie SAUVEE	Consultante filières vertes	Fabien POUSSIN	SYRES

Excusés : Mylène JOSSINET (DRAAF), Pascal DUBOIS (DREAL), Jean Claude PEIGNE (Fédération de pêche 79), Mickaël COUTANTIN (SYMBO)

I. Présentation et validation fiche action 8 bis « Aide au développement de l'exploitation du chanvre- filière amont et aval »

Stéphanie Sauvee présente la filière chanvre en Nouvelle Aquitaine. Elle est mandatée pour 2 ans pour accompagner la structuration de cette filière et faire émerger les projets. Elle aborde la valorisation de la plante et les atouts de cette culture au niveau environnemental et agronomique. Il existe différents projets à l'échelle régionale. Le modèle régional souhaité est un modèle intermédiaire comme Chanvre Mellois (gamme de produits vendus peu transformés mais utilisable sur le marché, investissement moindre qu'un acteur industriel et plus-value pour la profession agricole). Chanvre Mellois, fort de 15 ans d'expérience, va participer à la modélisation du process technique du chanvre et du modèle économique et de sa rentabilité. Pour éviter de fragiliser la filière en développant des unités de transformation sur plusieurs secteurs, il faut en premier lieu consolider chanvre Mellois et développer les débouchés. Ensuite, le modèle pourra s'exporter. Hubert Rinaldi présente l'historique de Chanvre Mellois qui s'est construit avec l'idée de transformer le chanvre à moindre coût et donc avec du matériel existant. Tout aujourd'hui est valorisé même la poussière. Cependant, dans tous les domaines, il faut avancer en R&D. Le projet inscrit dans la fiche action concerne la labellisation des produits pour le bâtiment, l'optimisation et la formalisation du process technique et la réalisation d'essais agronomiques pour d'autres débouchés (chanvre bien être, textile).

Anne Reboux poursuit en présentant la société RBX Créations et son évolution depuis sa création. Le souhait est d'utiliser une matière responsable environnementalement, qui soit adapté au marché du textile et qui permette une rentabilité optimum pour la filière amont. Cette fibre textile est travaillée à partir de la matière de Chanvre Mellois. Le projet inscrit dans la fiche action porte sur la réalisation à l'échelle pilote de l'optimisation de l'obtention d'une fibre de chanvre en pulpe cellulosique pour le textile.

La DDTM17 demande si par l'introduction du chanvre dans l'assolement de l'exploitation, il a pu être mesurée une économie en volumes d'eau, une amélioration de la qualité des cultures et une rentabilité économique. Chanvre Mellois explique que la culture qui suit un chanvre pousse nettement mieux. De plus en moyenne, sur

les 15 années d'expérience, il a pu être observé que la marge pour l'agriculteur ne varie pas en fonction des années de sécheresse. On observe en effet une corrélation entre le type d'année climatique et le rapport quantité de chènevis/ fibre ce qui permet d'augmenter le tonnage sur l'un ou l'autre produit selon l'état de sécheresse. Aujourd'hui, en moyenne, il faut compter 680 kg de graine brut en récoltant à 22% d'humidité, et pour les fibres, il faut compter autour de 3,6 T/ 3,7 T. Ceci permet d'assurer à l'agriculture hors main d'œuvre, 884 € net/ ha et 1487€ /ha en bio. Il est précisé que ces données proviennent de terres rouges. Il serait intéressant de centraliser toutes ces données au niveau régional (données économiques, agronomiques en fonction des types de sol).

L'unité de transformation conçue s'amortit à partir de 30 ha et peut absorber jusqu'à 250 ha. L'enjeu en premier lieu est de consolider cette première unité et de l'alimenter « jusqu'à saturation » avant de pouvoir développer d'autres unités. Tout ceci en travaillant également sur le développement de débouchés dont la fibre Iroony. Pour la deuxième unité de transformation, l'aire d'alimentation peut être beaucoup plus large. L'AEAG explique que l'enjeu de leur soutien est de développer les surfaces en chanvre sur les territoires à enjeu eau (PT et Re'sources). De plus, il est apparu intéressant d'intégrer cette fiche action dans le PT de la Boutonne, eu égard aux nombreux atouts du territoire (présence du Chanvre Mellois, suivi filière par la CDC du Mellois.) et à la nécessité de réfléchir à l'instauration d'autres filières sur la Boutonne suite à l'arrêt de la fiche action « étude de faisabilité de la filière luzerne ».

Le SYMBO pourra travailler, dans le cadre du SAGE, à l'organisation d'une journée chanvre afin de présenter et de développer les échanges intra bassin.

La nouvelle fiche action est présentée aux membres du comité technique. Elle est validée sans question supplémentaire et sera présentée à une prochaine CLE plénière.

II. Présentation et validation axe 5- bilan intermédiaire 2017/2019 du projet de territoire

Il est rappelé que l'année dernière, le travail présenté sur le bilan correspondait à une analyse à mi-parcours du projet de territoire. Aujourd'hui, une des nouvelles modalités intégrées est que ce bilan devient intermédiaire de manière à réorienter par la suite certaines actions au besoin (suppression, ajout, modification). L'objectif de ce bilan intermédiaire est donc de présenter l'ensemble des actions entre 2017 et 2019, de les évaluer et de proposer d'éventuelles adaptations pour la poursuite du PT dès 2021

Le bilan est composé de 3 parties : l'état d'avancement général, le bilan technique et le bilan financier. Pour la première partie, 2 calculs sont présentés : le premier évalue l'avancement par rapport aux objectifs de l'année mais une part de subjectivités peut biaiser l'analyse (il n'y a pas toujours d'objectifs fixés au départ). Le deuxième calcul présente simplement si l'action a démarré et si elle est complètement terminée. Il est proposé de garder le premier calcul mais avec une légende qui différencie les objectifs atteints, les partiellement atteints et les non atteints.

En ce qui concerne le bilan technique, il y est fait le point sur l'ensemble des fiches actions, une par une. La fiche 21 fait l'objet de remarques. En effet le faible engagement d'exploitations agricoles est relevé. Ceci est expliqué par le fait que sur la Boutonne moyenne, une grosse partie des parcelles concernées sont des peupleraies. Au regard du déroulement de l'action par rapport aux objectifs initiaux, il est évoqué par certains partenaires l'idée de réorienter cette action sur une autre zone géographique, la Boutonne aval, où il y aurait potentiellement plus de leviers d'actions sur les zones agricoles et plus de partenaires en face. Le CD 17 explique qu'un état des lieux et un diagnostic de ce territoire a déjà été effectué lors du travail sur l'élaboration du protocole de gestion sur la Boutonne aval. Il faudrait travailler désormais sur la phase proposition d'actions. Des réunions seront donc initiées avec le SYMBO par le CD17 pour donner une suite à la mise en œuvre de ce protocole. Le Président du

SYMBO rappelle que cette action 21 avait ciblé initialement la Boutonne moyenne car les parcelles étaient bien identifiées et les surfaces plus petites. Il indique également la complexité à mettre en œuvre des actions sans maîtrise foncière peu importe le territoire. Il est proposé de poursuivre l'action sur la Boutonne moyenne pendant un an et de faire le point à l'issue de cette échéance.

En ce qui concerne la fiche action 27, un frein supplémentaire est signalé à savoir qu'il y a plusieurs fermiers sur les parcelles concernées qui appartiennent à la commune et cette dernière a besoin de faire le point.

Une carte sera rajoutée pour mettre en perspective les actions 2017/2019 avec les enjeux milieux qui étaient ressortis lors de l'élaboration du projet de territoire.

Les remarques complémentaires sur le bilan peuvent être envoyées par mail. Il est demandé de présenter le bilan/évaluation du projet de territoire et de valider la fiche action en CLE d'ici la fin de l'année.